

qu'il est incapable de proposer une mesure sans qu'elle soit repoussée. Montrons que les choses ne se passent pas ainsi à la Chambre. Montrons que, quand nous le voulons, nous pouvons faire adopter une mesure, surtout lorsque nous y croyons. Je demande donc la collaboration de tous les députés et je prie la Chambre d'adopter ce bill aussi vite que possible.

• (5.20 p.m.)

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, le projet de loi proposé par le député de Brant (M. Brown) m'intéresse vivement. J'ai suivi attentivement ses observations et celles des autres députés. Je relèverais cependant un des arguments du député de Cochrane (M. Stewart). Il a insinué qu'aucune mesure d'initiative parlementaire présentée à la Chambre n'est vraiment sensée. A mon avis, cela n'est pas vrai. D'après moi, les simples députés font des suggestions joliment intéressantes à la Chambre qui souvent sont plus sensées que celles des banquettes ministérielles. J'aimerais bien que la Chambre accorde un peu plus d'attention à certains bills d'initiative parlementaire; cela encouragerait les députés de l'arrière-ban à soumettre des idées positives à la Chambre qui parfois ont du mal à s'introduire dans les mesures législatives émanant du gouvernement.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire à la Chambre et au député de Brant qu'à mon avis, ce projet de loi est très opportun. Il y a eu beaucoup de confusion autour du 1^{er} juillet qui, de fait, est le jour de notre fondation. Pendant bien des années on l'a appelé le jour du Dominion. Cela convenait très bien alors. Mais les temps ont changé, tout comme notre statut constitutionnel d'ailleurs. A mon avis, on tend tout simplement par le bill à confirmer un fait accompli. Il me semble qu'en supprimant une source de confusion dans l'esprit de bien des gens, nous rendrions un réel service au pays. Cela s'applique surtout aux jeunes Canadiens. Le 1^{er} juillet est déjà notre fête nationale et on ne saurait mieux le définir qu'en l'appelant la fête du Canada. Je suis un peu perplexe quant à savoir si cette fête devrait être célébrée rigoureusement le premier lundi de juillet quelle qu'en soit la date car, à mon avis, la suggestion du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a une certaine valeur. D'autre part, je reconnais ici qu'il serait intéressant de célébrer la fête le premier lundi de juillet, ce qui donnerait une longue fin de semaine, et ainsi en ferait le premier grand congé après la fermeture des classes. C'est une chose que le comité aurait avantage à étudier. J'espère

que les députés ministériels voudront bien permettre le renvoi du bill au comité où on pourra l'étudier dans tous les détails. Je dis cela, exprimant ainsi mon appui pour le principe du bill et je félicite le député de Brant de l'avoir présenté à la Chambre.

[Français]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je serai bref, car j'espère que le projet de loi présenté par l'honorable député de Brant (M. Brown) sera adopté et déféré au comité de la justice et des questions juridiques.

Je m'en voudrais de ne pas intervenir pour féliciter bien sincèrement le parrain du bill, qui a eu la chance de le proposer à la Chambre. Au fait, j'ai inscrit une mesure semblable au *Feuilleton* à quelques reprises, mais le hasard du tirage au sort n'a pas voulu qu'elle soit débattue alors que la chance a souri à l'honorable député de Brant.

Je suis heureux de constater que le bill semble recevoir l'assentiment de tous les députés, du moins de tous ceux qui ont exprimé leurs opinions jusqu'à maintenant, et j'espère qu'il sera adopté. Il présente une innovation, au regard d'autres bills semblables, en ce qu'il fixe aussi ce jour de fête légale au premier lundi du mois de juillet, alors qu'actuellement, la fête du 1^{er} juillet tombe souvent au milieu de la semaine. Le nouveau bill assurerait une fin de semaine prolongée à une période de l'année qui est particulièrement propice aux vacances.

A mon sens, ce bill doit être adopté. Comme l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) l'a mentionné, je crois qu'il avait été adopté par la Chambre en 1946. Il avait été ensuite déféré au Sénat, mais la session s'est terminée avant que le Sénat puisse se prononcer, et c'est pour cette raison qu'il est alors resté en plan.

L'expression «Dominion» qui figure actuellement dans la loi, ayant une consonance coloniale, est plus ou moins tombée en désuétude. Actuellement, cela prête à confusion, car on désigne souvent cette fête sous le nom de «jour du Dominion», d'autres l'appellent «le jour du Canada» ou «le jour de la Confédération». Je crois qu'il conviendrait de faire de cette fête une fête réellement nationale et d'appeler ce jour de fête «la fête du Canada».

Notamment, depuis l'adoption du statut de Westminster, le mot «Dominion», à mon sens, n'a plus sa raison d'être. Au fait, nous sommes devenus une nation absolument libre et indépendante, une communauté autonome, qui fait librement et volontairement partie de